

la vie au minimum

n° 1 – mai 2015 – gratuit – agglomération grenobloise

- QF ?
- QF de la CAF ? ou QF des Impôts ?
- reste pour vivre !!
- QF ?
- avec une part d'enfant ou un demi-enfant ?!

vous avez dit : quotient familial ?

Quels critères utilisés pour connaître le niveau de vie d'une personne ou d'une famille ?

Tenir compte seulement des ressources n'est pas suffisant.

Un calcul est souvent effectué : celui du quotient familial (QF), par la Caisse d'Allocations Familiales. Mais savez-vous qu'il existe plusieurs QF différents en France ?

Une autre question se pose : le QF est-il le meilleur critère ?

Le premier numéro de ce nouveau journal vous explique tout !

à lire

p.2 et 3
explications

p.4 et 5
interviews

p.6 et 7
*les calculs
et les mots*

p.8
*qui a réalisé
ce journal ?*

*prise de
parole*

qu'est-ce que c'est ?

Le quotient familial (QF) est le résultat d'un calcul qui permet de se faire une idée précise du niveau de vie d'un foyer. Il prend en compte à la fois les ressources et la composition du foyer.



les deux QF

Les deux principaux QF sont celui de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et celui des Impôts. Ils sont calculés de manière légèrement différente (voir page 6). Mais ils se distinguent surtout par leurs objectifs. Le "QF-CAF" sert principalement à déterminer le montant des aides sociales ou l'attribution de réductions de tarifs, ↑

→ pour les familles aux faibles revenus. En revanche, le "QF-Impôts" bénéficie surtout aux familles plutôt aisées, pour obtenir des baisses d'impôts en fonction du nombre d'enfants.



les enjeux

Les différences entre le QF-CAF et le QF-Impôts correspondent en fait à des enjeux plus globaux. Ces enjeux sont très politiques. Le QF-CAF concerne le domaine des **politiques sociales** (voir page 7). Le QF-Impôts relève depuis 1945 des politiques fiscales et familiales et, plus précisément, des **politiques natalistes** (voir page 7).

***je ne suis pas d'accord !
et le reste pour vivre ?***

Il existe un autre critère pour connaître le niveau de vie d'un foyer : le **reste pour vivre** ou **reste à charge**. → page suivante

la vie au minimum / explications – page 3

→ Il est calculé pour une période d'un mois ou d'une journée, à partir des ressources mensuelles (ou par jour) auxquelles sont soustraites les dépenses contraintes.



.....

Ne sont pas comptabilisées les dépenses :

- d'alimentation ;
- d'habillement ;
- de loisirs ;
- d'entretien du logement.

.....

Ces dépenses comprennent :

- loyer et charges locatives ;
- énergie pour le logement ;
- télécommunications ;
- impôts, taxes ;
- assurances ;
- frais de santé ;
- frais scolarité, garde enfants ;
- transports ;
- frais bancaires et crédits ;
- pensions alimentaires.

→ Cela permet notamment de tenir compte des montants du loyer et du chauffage (très variables selon le lieu d'habitation) et de l'endettement. Certaines familles ont un reste pour vivre négatif, inférieur à 0 euros.

d'après une enquête dans les CCAS

*Les Centres communaux d'action sociale utilisent beaucoup le repère du **reste pour vivre** pour mieux connaître la situation financière d'une famille et décider d'accorder des aides supplémentaires. D'après une enquête menée en 2013 en Rhône-Alpes auprès d'usagers de ces CCAS, il ressort que :*

- *près de 30 % ont un reste pour vivre inférieur à 0 euros ;*
- *pour environ 20 % d'entre eux, il reste entre 0 et 100 euros par mois, soit entre 0 et 3 euros par jour ;*
- *environ 20 % ont entre 100 et 250 euros par mois.*

Source : MRIE, Le reste pour vivre des usagers des centres communaux d'action sociale, 2014

*En visite à la Direction départementale des finances publiques,
boulevard Joseph-Vallier à Grenoble :
extraits choisis de l'interview*

le QF au cœur du calcul de l'impôt sur le revenu

« Le QF est en fait le dispositif qui va être au cœur du calcul de l'impôt sur le revenu. Il va établir un ratio : le revenu global imposable divisé par le nombre de parts du foyer fiscal, nombre qui tient compte des charges du foyer en fonction de sa composition. L'objectif est d'essayer d'établir une contribution qui soit équitable, c'est-à-dire proportionnée aux revenus et aux charges du foyer. Le résultat du calcul du QF permet d'établir un barème progressif d'imposition : de déterminer la tranche d'imposition qui s'applique aux revenus du foyer fiscal ».

un garde-fou

« Plus le nombre de parts est important, plus on va avoir un effet diviseur qui va diminuer ↑

→ le quotient familial et donc baisser l'imposition finale.

Mais il existe un garde-fou qui joue sur ce mécanisme. Il s'agit d'un plafonnement, actuellement de 1500 euros dans la plupart des cas. Chaque fois qu'une demi-part supplémentaire permettrait d'avoir un effet bénéfique supérieur à 1500 euros, l'avantage fiscal procuré par demi-part est plafonné à 1500 euros. Plus le plafond baisse, moins les foyers à hauts revenus sont avantagés en ayant davantage d'enfants ».

des calculs automatisés

« Grâce à l'informatique, tout est automatisé. Cela permet une application systématique des barèmes et des grilles à partir de la déclaration ».

Et le calcul plus facile de tous les cas particuliers.

*En visite au siège de la Caisse d'Allocations Familiales,
rue des alliés à Grenoble : les points essentiels de l'interview*

Les aides les plus connues de la CAF, dénommées « *prestations légales* », ne dépendent généralement pas du calcul du QF. Elles sont fixées pour la France entière, sont d'un montant égal pour tous ou dépendent de plafonds de ressources :

« Nous ne nous servons pas du quotient familial pour les prestations familiales. Le cadre général des prestations légales est défini par la Caisse nationale des allocations familiales ».

Mais, selon le département, chaque CAF peut aussi accorder des aides appelées « *mesures d'action sociale* ». Pour ces aides, le quotient familial calculé par la CAF est utilisé :

« Le QF sert éventuellement à notre action sociale pour délivrer des aides. C'est le cas, par exemple, des aides aux vacances. ↑

→ En Isère, il existe deux types d'aide aux familles pour les vacances ».

Ces aides sont : « *Aide aux Vacances Enfants* », pour que les enfants puissent partir en colonie, en camp de vacances ou en gîte d'enfants, et « *Aide aux Vacances Familiales* », pour que toute la famille séjourne en camping ou en centre de vacances.

Les aides accordées, au cas par cas, dans le cadre de « *l'action sociale* », sont nombreuses et variées. Elles concernent autant l'équipement de la maison, l'amélioration de l'habitat, l'éducation des enfants, que des aides à domicile.

Mais, tout comme pour les « *prestations légales* », il faut les demander !

la vie au minimum / les calculs – page 6

A la CAF, ainsi qu'aux Impôts,
il s'agit de calculer un **quotient** (voir page 7) :

ressources du foyer

nombre de parts

les ressources

- **A la CAF**, pour le QF mensuel, sont additionnés :
 - le revenu net avant abattements fiscaux, divisé par douze ;
 - les prestations de la CAF versées tous les mois, comme les allocations familiales, les aides au logement, les différents revenus minimums (RSA, AAH).
- **Aux impôts**, le QF annuel prend en compte : le revenu imposable, c'est-à-dire les revenus, bénéfices et gains de tous les membres appartenant au même **foyer fiscal** (voir page 7).
- **L'année concernée** :
 - deux ans avant, pour la CAF, sauf grands changements de situation ;
 - l'année précédente pour les Impôts.

les parts

- **En ce qui concerne les enfants**, à la CAF et aux Impôts, les deux premiers enfants comptent pour 0,5 **part** (voir page 7).
Mais, aux impôts, tous les enfants à partir du troisième comptent pour 1 part, alors que seul le troisième correspond à 1 part à la CAF, les suivants à nouveau 0,5 part.
- **En ce qui concerne les parents**, à la CAF, un couple (marié ou pacsé) ou un parent solo vaut 2 parts.
Mais, pour les impôts, une personne isolée qui élèverait seule ses enfants ne compte que pour 1 part.
Pour avoir 2 parts, il faut déclarer vivre en couple.

Quotient : dans le domaine des mathématiques, ce mot désigne le résultat de la division d'un nombre par un autre nombre.

*

Foyer fiscal : il s'agit de l'ensemble des personnes qui déclarent en commun leurs impôts. Dans une famille, il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux. Ce ne sont pas les individus, pris séparément, qui sont imposés, mais plutôt les ménages. Cela singularise la France, par rapport à d'autres pays où l'imposition est individualisée.

**

Part : dans le cadre du calcul du quotient familial, il s'agit de la manière de découper une famille en différentes proportions, selon le statut des personnes ↑

→ (parents ? enfants ?), sa situation (solo ? marié-e ?) et sa place dans la famille (quel rang de naissance ?).

Politiques sociales : ensemble des interventions des pouvoirs publics dans le but d'agir sur les conditions de vie des personnes, notamment les plus précaires, pour les protéger davantage, dans les domaines de l'éducation des enfants, de la santé, du logement, de la vieillesse, etc.

Politiques natalistes : ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour favoriser le plus grand nombre de naissances d'enfants.

qui a réalisé ce journal ?

des citoyens-allocataires du RSA

Vous ne connaissez pas encore les **Forums RSA** ?
Il s'agit de groupes d'allocataires du RSA, qui y participent librement.
Il en existe 5 pour toute l'agglomération de Grenoble et 17 en Isère.
Ils ont été mis en place en 2010 par le Département
qui est le principal pilote des actions concernant le RSA.
Les **Forums RSA** sont des lieux pour se réunir (cela peut faire
du bien), pour discuter et réfléchir ensemble sur le RSA, en citoyens.
Des lieux aussi pour s'impliquer dans des commissions
du dispositif RSA, pour ceux qui le souhaiteraient.

Le n° 1 de **la vie au minimum** a été réalisé collectivement
par un groupe issu des 5 Forums de l'agglomération grenobloise.
Il consiste en un atelier ouvert, proposé et animé par Anne Veitl.

Contacts :

- pour participer à l'Atelier Journal : anne.veitl@wanadoo.fr
- carte interactive des Forums : <http://www.parcoursemploi-bassingrenoblois.org/nouvelle-organisation-des-forums-territoriaux-rsa-en-isere-0>

Remerciements : à Monsieur Jaccoud de la DDFiP et Madame Bardeaux de la CAF Isère.

ISSN : en cours / Directrice de la publication et rédactrice en chef : Anne Veitl /
Dépôt légal : à la parution / Version-papier : 1000 exemplaires imprimés par le
Département de l'Isère / www.forumrsaisere.org / 04 7663 0774

prise de parole

*Eh bien non, je ne ressemble ni à un pauvre, ni à un chômeur, que je suis.
Et ne comptez pas sur moi pour dresser le portrait-robot du pauvre ;
c'est trop vite tomber dans le racisme anti-pauvres !
Mais au contact de mes amis précaires si différents les uns des autres,
j'ai appris à percevoir ces petits signes à peine visibles : des éclairs d'inquiétude
dans le regard, fréquents et furtifs, une voix qui manque parfois soudain
d'assurance, blanche ou éraillée, des sourires forcés et crispés, des mains énervées
dont les doigts se nouent, dénouent et renouent.
La pauvreté s'incruste petit à petit dans le corps, imperceptiblement.*

Mise en page : VTL

Avec le soutien :

